



Signataire : Celine van Till

Date de dépôt : 21 septembre 2023

Question écrite urgente

Extinction des lumières sur les routes cantonales : a-t-on pensé à la sécurité des usagers ?

En octobre 2022, le Conseil d'Etat a initié son plan Ombre et lumière, baptisé OptimaLux¹. Cette stratégie vise l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal, à l'exception des passages piétons. Elle devait d'abord être testée sur le terrain via différents ateliers participatifs.

Dans un article de presse, le 14 septembre dernier², un quotidien local relatait la décision du département de la santé et des mobilités (DSM) de procéder à l'extinction, à titre de test et pour une période d'une année, de l'éclairage des routes cantonales. Le projet vise également à s'étendre progressivement sur tout le territoire genevois jusqu'à fin 2024, les axes communaux devant eux aussi être concernés. Près de la moitié des 8500 points lumineux situés sur le réseau routier cantonal seront éteints 24h/24.

Certaines communes ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de ce projet : Vernier, Meyrin et Lancy craignent en particulier pour la sécurité des différents usagers.

Des questions se posent en effet sur la sécurité des différents usagers de la route et des piétons. Les risques pour les seniors et les enfants sont notamment évoqués. On peut également penser aux personnes en situation de

¹ <https://www.tdg.ch/les-communes-genevoises-devraient-eteindre-les-eclairages-publics-892980510094>

² <https://www.tdg.ch/mobilite-nocturne-a-geneve-l-etat-va-eteindre-l-eclairage-des-routes-cantonales-781472874294>

handicap. Certains croisements et certains axes routiers ne seront plus sécurisés, comme dans le quartier de Châtelaine, traversé par la RC 5, sur le pont Butin et la route du Pont-Butin.

Le Conseil d'Etat est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

- *La généralisation de l'extinction des lumières sur les axes routiers cantonaux est-elle justifiée ? Les périmètres d'extinction ne sont-ils pas trop étendus ?*
- *La période de test d'une année est-elle pleinement justifiée ?*
- *Pourquoi le DSM n'a-t-il pas envisagé une phase test sur un ou plusieurs axes localisés plutôt qu'une phase test sur l'ensemble du réseau cantonal ?*
- *En plus des mesures de sensibilisation annoncées par le DSM, compte-t-il prendre des mesures de sécurisation supplémentaires pour les différents usagers, en particulier pour les cycles et piétons, ainsi que pour les personnes en situation de handicap ? Lesquelles, le cas échéant ?*
- *Le DSM a-t-il mené une étude circonstanciée, en matière de sécurité, sur les effets des extinctions de lumière effectuées antérieurement, notamment dans le cadre d'économies d'énergie ?*
- *Quels étaient les résultats des ateliers participatifs menés en 2022, suite à l'annonce de la mise en place de l'opération OptimaLux ?*
- *Quels sont les périmètres spéciaux – hors passages pour piétons – qui ne sont pas concernés par les extinctions ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de la réponse apportée.